



VŒUX 2018 A LA POPULATION |

EXTRAIT DU DISCOURS DU 6 JANVIER 2018



C'est avec un réel plaisir que je vous retrouve en ce tout début d'année pour la cérémonie des vœux à la population champagnarde.

Je remercie Guillaume GONTARD nouveau sénateur de l'Isère et Jean-Charles COLAS-ROY nouveau député de notre circonscription, pour leur présence, ainsi que Yannik OLLIVIER Vice président de la Métropole représentant le président FERRARI, Jacques NIVON président du groupe ADIS (Agir pour un développement intercommunal solidaire), les très nombreux maires et adjoints des communes de la Métropole : ECHIROLLES, CHAMP SUR DRAC, BRESSON, HERBEYS, EYBENS, BRIÉ, ST PIERRE DE MÉSAGE, NOTRE DAME DE MÉSAGE, PONT DE CLAI, (...), la Gendarmerie de VIZILLE, les artisans commerçants et représentants des associations, et vous tous, les Champagnards qui êtes toujours aussi nombreux.



Les vœux sont un moment chaleureux de partage et d'échanges qui s'ajoute aux divers autres événements ou manifestations, et aux réunions publiques qui jalonnent l'année et qui entretiennent la vie champagnarde. Merci aux différentes associations et à la bibliothèque (Thérèse et les bénévoles) qui rendent la commune attractive tout au long de l'année.

A toutes et celles qui ont perdu un proche ou qui vivent des situations difficiles du fait de la maladie ou du handicap, ou de la précarité économique et/ou sociale je tiens à exprimer toute ma sympathie, celle du conseil municipal et du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), CCAS qui d'ailleurs est à votre écoute et peut vous aider.

Je ne commenterai pas les dernières élections et leurs conséquences, sur lesquelles chacun peut porter un regard personnel. Depuis plusieurs quinquennats, les différentes politiques gouvernementales n'ont pas rendu la vie facile aux collectivités locales, avec tous les changements institutionnels, le rabotage des budgets et les obligations normatives. La commune est l'échelon le plus pertinent pour assurer la démocratie de proximité

et la cohésion sociale sur un territoire à échelle humaine. Nous avons besoin de cette cohésion notamment lorsque les temps sont difficiles. En vous disant cela je ne m'oppose pas à l'intercommunalité, bien au contraire. Les complémentarités, les mutualisations, les expertises partagées et croisées doivent nous renforcer mutuellement.

Je tiens à remercier les élus et tout particulièrement mes adjoints et conseillers délégués pour leur investissement à mes côtés. La Métropole ne peut être que ce que l'on contribue à ce qu'elle soit pour nous tous. Cependant elle est très énergivore et heureusement que les plus petites communes travaillent ensemble pour peser dans le concert métropolitain. Merci au groupe ADIS et à son président Jacques NIVON, pour son appui. Les agents communaux aussi jouent pleinement leur rôle dans ce dispositif, et accompagnent les élus. La Métropole grenobloise est une construction récente, nous sommes à votre écoute pour recueillir et faire suivre toutes suggestions ou réclamations, c'est ainsi que nous pourrions améliorer nos services et mieux répondre ensemble à vos attentes.

J'ai évoqué le rabotage des budgets. Nous sommes tous raisonnables et responsables et savons bien que l'argent public est rare. Cependant nous redoutons que certaines récentes décisions gouvernementales n'amputent gravement les possibilités d'action des communes et intercommunalités. La suppression de la Taxe d'habitation sera compensée nous dit-on, mais si c'est par une dotation qui a vocation à se figer il y aura perte d'autonomie des communes. Comme redoutée les années précédentes, la cure d'austérité est bien réelle. Pour autant nous nous organisons pour utiliser au mieux l'argent public et répondre aux besoins de nos concitoyens. Nous mutualisons nombre de moyens et de dépenses. Nous partageons un agent technique avec SAINT PIERRE DE MÉSAGE (50/50), un policier municipal avec BRIÉ ET ANNONNES (50/50) ce qui a permis la création d'une police municipale pluricommunale de 4 agents sur le plateau, avec BRIÉ et JARRIE. Nous avons renouvelé notre marché de téléphonie, suite à un appel d'offres commun avec PONT DE CLAI, CORENC, CLAI et le CCAS de MEYLAN ; le gain annuel attendu est d'environ 12 000 € sur 4 ans. Pour les services aux habitants nous avons conventionné avec la ville de PONT DE CLAI pour les loisirs, vous bénéficiez des mêmes tarifs que les Pontois, même chose avec JARRIE pour la piscine. Enfin nous mutualisons également avec PONT DE CLAI les services du garage municipal.



| VOEUX |

Avec l'approbation du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) de PONT DE CLAIX, la commune pourra bientôt proposer des logements, notamment aux jeunes et aux seniors. Rassurez-vous, nous n'ambitionnons pas de devenir une ville, nous tenons à notre ruralité encore bien présente. Une maraîchère vient d'ailleurs de s'installer sur des terrains communaux avec le soutien de la commune et de la Métropole. Certes, nous sommes un « morceau » de métropole, mais dans une métropole diverse de ses villes et villages, de son industrie et de son agriculture, de la plaine et de la montagne et de ce merveilleux plateau de CHAMPAGNIER.

Nous sommes très vigilants par rapport au développement communal et veillons à préserver nos espaces naturels et agricoles et la cohésion sociale qui est la nôtre. C'est ainsi que l'aménagement est lié à la cohésion sociale mais aussi à l'environnement, à l'agriculture et à l'économie locale. Les regards croisés sont essentiels pour accompagner les projets qui nous sont soumis (Laca, Ferlandière/Piollier), et c'est d'ailleurs ce qui nous a guidés pour adhérer à la charte des écoquartiers pour le projet privé du Laca.

En matière d'aménagement, la réalisation de la ZAC du Saut du Moine (ex tènement POLIMERI) par la Métropole est aussi un fait majeur de l'année 2017 qui va se concrétiser en 2018. Très rapidement nous devrions retrouver les 250 emplois perdus en 2006. Plusieurs entreprises sont en contact avec la Métropole pour s'implanter, ce sont des entreprises de la région grenobloise qui ont besoin de surface foncière nouvelle pour se développer.

En 2017 je vous avais fait un long bilan des travaux engagés ou sur le point de l'être, cette année les travaux sont tous en cours. Je cite la réhabilitation complète de l'école qui sera terminée pour la rentrée de septembre, l'enfouissement des réseaux secs et l'éclairage public qui se terminent et la réfection de la rue du Bourg qui doit suivre.

Malgré le fort engagement des élus

et des adjoints cette phase a pris presque un an de retard, nous avons en quelque sorte essayé les plâtres de la Métropole en construction.

En 2018 les travaux d'accessibilité des bâtiments publics et l'aménagement du cimetière sont prévus, les demandes de subventions ont été effectuées à l'Etat et au Département.

Quelques mots sur notre CCAS qui, organise deux fois par an les retrouvailles des aînés de la commune, offre des bons cadeaux aux bébés de la commune, apporte les soutiens et aides diverses aux personnes en difficulté, finance la téléalarme et la gym adaptée pour les anciens, enregistre et traite les demandes de logements sociaux, et a permis aux assistantes maternelles de partager des temps en commun avec les enfants par la mise à disposition d'un local.

L'an dernier je vous avais longuement évoqué la municipalisation du service enfance-jeunesse. C'est donc chose faite, le service est tout à fait opérationnel avec l'arrivée de Mathilde RIVAL directrice du service.

En 2017 le secteur jeune a commencé à se développer, avec une présence de plus en plus importante de jeunes sur les temps d'ouverture de l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires. Nous pouvons aussi mettre en avant l'implication des jeunes à se rendre acteur de leurs projets et au sein de la commune.

Quelques chiffres d'Etat-civil pour terminer. La commune a enregistré 3 mariages et 3 PACS, 8 naissances et 14 décès dont 12 champagnards. Les 2 autres personnes sont un cycliste varçois percuté par une voiture chemin des Carriers et un jeune migrant guinéen qui a mis fin à ses jours dans le bois communal. Le décès du cycliste en juin dernier a fait suite à un autre décès (un varçois également) quasiment au même endroit moins d'un an auparavant. Dans les 2 cas il y a eu délit de fuite des automobilistes, qui seront identifiés par la suite. Ce rond-point de la RN 85 est mortellement dangereux, des associations de cyclistes m'ont contactée avec des propositions pour le sécuri-

ser. J'ai contacté le Préfet et la DIR centre-est il y a maintenant plus de 6 mois, sans réponse à ce jour.

Le suicide d'un jeune guinéen de 16 ans sur notre commune est un autre drame, qui renvoie à d'autres bien tristes réalités. Les guerres, les périls environnementaux et le dérèglement climatique jettent des millions de réfugiés (21,3 millions de personnes) sur les routes de l'exil. Pour une grande part ce sont des enfants dont le seul tort est de n'être pas nés au bon endroit. J'entends que nous ne pouvons pas accueillir tout le monde, soit, mais la réalité des chiffres parle, prenons notre part dignement et ne nous laissons pas intoxiquer, il s'agit de 0,3% de la population mondiale (chiffres Amnesty International). Un progrès durable vers la paix appelle une réponse collective et coordonnée et sûrement pas le repli égoïste de chacun derrière sa frontière ou son pré carré.

Avant de conclure je remercie nos agents retraités présents et vous présente les nouveaux agents qui travaillent pour nous tous : Maité Bois en charge des affaires générales, gestion du cimetière, conseil municipal et relations avec la Métropole (remplace la DGS partie fin 2016), Saida LECOMTE CCAS, urbanisme, aménagement et travaux, Mathilde RIVAL directrice du service enfance jeunesse, Christophe CHOTARD policier municipal, Thierry MOIROUX chargé des espaces verts, propreté, tri, compostage, Evelyne PISSARD renfort mairie et enfance jeunesse

Avant de clore ces vœux par la présentation de l'écoquartier labellisé et la signature de la charte d'engagement, je vous souhaite, au nom du conseil municipal et des services municipaux une très bonne et heureuse année 2018. (cf page 5)



| VIE MUNICIPALE |

Cette synthèse est un résumé de quelques sujets importants abordés lors des conseils municipaux. Les comptes rendus complets sont consultables sur le site internet de la commune : www.champagnier.fr



CONSEIL MUNICIPAL - Lundi 16 octobre 2017

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

La municipalité envisage les projets suivants sur 2018 : mise en accessibilité des bâtiments communaux (Mairie, 4 Vents, accès cimetière) et remise en état du cimetière (Ossuaire, Columbarium, Jardin du souvenir). Ceux-ci sont éligibles à la dotation territoriale du Conseil Départemental et à la dotation **d'équipements des territoires ruraux** (DETR) de l'Etat. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la réalisation de ces projets et d'autoriser le Maire à solliciter l'aide du département, de l'état, et autres financeurs.

CONVENTION DE MUTUALISATION DU SERVICE DE POLICE PLURI COMMUNALE

Les communes de BRIE-ET-ANGONNES, CHAMPAGNIER et JARRIE ont décidé de mutualiser leurs services de police municipale et de mettre à disposition réciproquement leurs agents qui **deviendront compétents sur l'ensemble des territoires fusionnés**. Des conventions doivent être signées afin **de préciser les modalités d'application** de cette mutualisation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

avec 8 votes pour et 6 abstentions, décide d'autoriser Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition et de répartition des charges de fonctionnement concernant le poste de policier municipal mutualisé avec BRIE-ET-ANGONNES et à signer la convention tripartite de mise à disposition réciproque des agents des services de Police Municipale de BRIE-ET-ANGONNES, JARRIE et CHAMPAGNIER.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLU

Sous la compétence de GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE, la modification n°1 du PLU a pour objet l'évolution des **règles d'urbanisme sur le secteur du Laca** et le secteur du Saut au Moine anciennement dénommé Les Isles. Conformément à la législation en vigueur, le dossier de modification a été transmis pour consultation aux personnes publiques associées (PPA) qui ont donné leur avis et il a fait l'objet d'une enquête publique du vendredi 16 Juin 2017 au lundi 17 juillet 2017 inclus en mairie de CHAMPAGNIER. Le rapport de synthèse du Commissaire enquêteur rendu en date du 17 juillet 2017, est à la disposition du public en mairie de CHAM-

PAGNIER, au siège de GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE et à la Préfecture de **l'Isère, aux jours et heures d'ouverture au public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.**

Considérant qu'il a eu accès à l'intégralité des documents et informations concernant la modification du PLU de CHAMPAGNIER, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable et d'adopter cette modification.

TARIFICATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI EN PÉRIODE SCOLAIRE

La commune de CHAMPAGNIER souhaite proposer aux familles un fonctionnement de l'accueil de loisirs du mercredi plus adapté à leur organisation familiale en proposant deux temps **d'accueil : un accueil sur le temps de la pause méridienne de 11h30 à 13h30 et un accueil Après-midi avec repas de 11h30 à 18h.** Après en avoir délibéré/ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le fonctionnement et la tarification de l'accueil de loisirs du mercredi en période scolaire.**

CONSEIL MUNICIPAL - Lundi 27 novembre 2017

ADHÉSION AU SYNDICAT APICOLE DAUPHINOIS

Dans le cadre de la gestion de la ruche communale, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au Syndicat Apicole Dauphinois (SAD). Ce syndicat, de par sa démarche et son offre de service, représente une opportunité précieuse. La cotisation de base au SAD ainsi **qu'au groupement de défense sanitaire apicole s'élève à 24 euros/an.** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'adhésion au Syndicat Apicole Dauphinois ainsi qu'au groupement de défense sanitaire apicole et d'approuver la souscription de l'option d'assurance **supplémentaire (0,76 € pour la ruche).**

AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'ENGIE SUR LE SITE ARKEMA

Au sein de la plateforme chimique de JARRIE, sur le site de

la société ARKEMA, la société ENGIE souhaite installer et exploiter une installation de cogénération de vapeur, fluide indispensable au fonctionnement de l'usine. Cette installation fiabilisera la fourniture de vapeur et aidera à pérenniser l'usine. Cette mise en place d'une centrale de cogénération entraînera la suppression d'une des deux chaudières vapeur fonctionnant au gaz naturel d'ARKEMA. **Considérant l'avis de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sur la qualité et le caractère approprié des études, ainsi que sur la maîtrise des risques accidentels, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société ENGIE ENERGIE SERVICES.**



| VIE MUNICIPALE |

CONSEIL MUNICIPAL - Lundi 27 novembre 2017 - suite

AVIS SUR LE PPRT DE LA PLATEFORME CHIMIQUE DE PONT DE CLAIX

En application des dispositions du code de l'environnement le Préfet de l'Isère a prescrit par arrêté l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour les établissements ISOCHEM et VENCOREX implantés sur la plateforme chimique de PONT DE CLAIX.

Même si le territoire de notre commune compris dans le périmètre du PPRT a bien diminué, une partie (voie des collines) reste comprise à l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques technologiques. Ce territoire concerné ne comprend ni logement, ni établissement recevant du public, ni bâtiments d'activités et, n'est pas en zone urbanisée ou urbanisable. Au vu du plan de zonage réglementaire du PPRT, le territoire de la commune de CHAMPAGNIER est concerné par des prescriptions sur deux types de zonage (Zone b2 et zone V). Le PPRT approuvé vaudra servitude d'utilité publique et devra être annexé au PLU de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'émettre un avis favorable sur le projet de

PPRT concernant les établissements ISOCHEM et VENCOREX.

EVOLUTION DU TARIF DES PHOTOCOPIES

Le code des relations entre le public et l'administration érige en principe général le libre accès aux documents administratifs émanant des administrations et précise que **les frais de reproduction et d'envoi des documents peuvent être mis à la charge du demandeur.** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter des tarifs de reprographie pour les documents délivrés par la commune de CHAMPAGNIER, de facturer le **coût d'envoi des documents administratifs aux tarifs pratiqués pour l'affranchissement postal** (étant précisé que les envois peuvent être faits gratuitement par email lorsque le document est disponible sous forme informatique) et d'approuver le principe la gratuité de photocopies des documents concernant les demandes sociales.



CONSEIL MUNICIPAL - Lundi 8 janvier 2018

PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RESTAURATION DU FOUR À PAIN

Concernant la restauration du four à pain de la Magnanerie, Le coût global des travaux de restauration a été estimé à 16 000€. Dans le cadre de la préservation du patrimoine de proximité, il est possible de bénéficier de plusieurs aides publiques et privées. Le plan de financement couvrant ces coûts par des subventions du Conseil Départemental de l'Isère (3266€), des dons de particuliers par le biais de la Fondation du Patrimoine (4822€), une subvention de la Fondation du Patrimoine (3000€), la Fondation du Crédit Agricole (1000€) et un financement par la commune (3912€) est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

ADHÉSION DE PRINCIPE À LA DÉMARCHE "CŒURS DE VILLAGE, CŒURS DE MÉTROPOLÉ » DANS LE CADRE DU PROJET DU LACA

L'objectif de cette démarche lancée par GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ est de rendre les centres-villes de l'agglomération plus accessibles, plus agréables à vivre, avec des déplacements apaisés et une vie commerciale dynamique. La commune de CHAMPAGNIER souhaite, elle aussi, engager ce même dispositif pour sa démarche de revalorisation de la place du Laca et de l'entrée nord du village, s'intégrant dans le projet d'ensemble d'Eco-quartier du Laca. Les perspectives d'évolution de cette place, entrée et cœur de village, sont de renforcer son statut, développer sa vocation commerciale (marché, boulangerie, pizzeria, services) et réorganiser la place pour faciliter ses usages. Les travaux relevant de différentes compétences, ils doivent donner lieu à la mise en place d'une co-maitrise d'ouvrage et à l'élaboration d'une répartition financière du coût de l'opération. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la candidature de la commune de CHAMPAGNIER au dispositif « Cœurs de village, cœurs de Métropole / CHAMPAGNIER » porté par GRENOBLE ALPES MÉTROPOLÉ.

INSCRIPTION ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE



Pour la rentrée de septembre 2018, vous envisagez de scolariser votre enfant à CHAMPAGNIER, dès à présent vous pouvez le signaler en mairie.

Vous pourrez ensuite prendre rendez-vous avec Jessica DIABY, directrice de l'école, pour effectuer l'admission de votre enfant.

☎ : 04-76-98-23-03

Les inscriptions seront prises en mairie au mois de mars.

Merci de vous rendre sur place avec :

- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile
- Copie des pages vaccinations du carnet de santé
- Certificat de radiation pour les élèves de la MS au CM2



ECO QUARTIER PLACE DU LACA

Une réunion publique se tiendra le lundi 26 février à **l'Espace des 4 Vents à 18h30**

Il s'agira d'une présentation du projet en présence de tous les acteurs concernés, afin de recueillir les avis et propositions des Champagnards sous la forme d'ateliers.

Un nouveau quartier va voir le jour sur les bords de la Place du Laca. Ce nouveau quartier est un événement très important pour le futur du village. Projet privé, il est **néanmoins bien suivi par la Mairie au travers d'une série de dispositifs** dont les plus importants sont les suivants :

⇒ **cet espace a fait l'objet dans le PLU d'une OAP (Opération d'Aménagement Programmé), qui fixe de grandes orientations aux propriétaires et promoteur.**

⇒ **il bénéficie du label Eco-Quartier, signé conjointement par le promoteur, la Métro et la municipalité lors des vœux du maire début janvier. Ce label impose un nombre important (20) de points à respecter en matière environnementale, de qualité de construction, de gestion des eaux, de qualité de vie... L'Etat, au travers de la DDT (Directions Départementale des Territoires), veille lors des séances de travail au respect de ces vingt points.**

⇒ **Il a été fixé des préconisations en matière de densité : une cinquantaine de logements et commerces sur 2 ha, soit une densité plutôt faible. Un nombre significatif de logements sera en accession sociale ou en locatif social, de manière à permettre aux jeunes Champagnards de rester sur la commune et aux anciens d'accéder à des logements adaptés.**

⇒ Des préconisations aussi en matière de déplacements

(en lien avec la Métropole) et d'énergie (en lien avec l'ALEC Agence Locale de l'Energie et du Climat).

• La création de commerces

• Autour de la table, se réunissent depuis près de deux ans le promoteur, **la Métro, l'ALEC, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)**. La municipalité est assistée du **CAUE de l'Isère (Conseil Architecture Urbanisme Environnement)**, d'un **Assistant à Maître d'ouvrage, d'un paysagiste, de l'Etat DDT (Direction Départementale des Territoires)**. Deux représentants des habitants du quartier participent aux Comités Techniques.

• **L'Atelier des Cairns, paysagiste, a pour mission de penser l'harmonisation de ce nouveau quartier avec la place du Laca actuelle (dont la fontaine, qui soit dit au passage, ne sera ni déplacée ni détruite).**

Pour rappel, le PLU (Plan Local d'urbanisme) impose certaines normes. Les constructions ne dépasseront donc pas 9 mètres et se tiendront nettement en retrait de la route (25 mètres) d'une part en raison de la proximité d'une exploitation agricole, d'autre part afin de garantir la vue sur Belledonne. Il n'y aura pas d'immeubles d'habitation au sens urbain du terme, en fait rien de plus grand que les fermes ou maisons champagnardes actuelles. Des jardins partagés seront créés.

SERVICE URBANISME



Je construis une maison, une piscine, un appentis, j'installe une pergola, j'agrandis ma maison ... Que dois-je faire ?

Je dépose une demande en mairie

Afin de mieux répondre aux nombreuses demandes **d'information et à l'examen des dossiers, le service urbanisme a été réorganisé.**

Saïda LECOMTE **pilote l'ensemble de la mission urbanisme** et Léa GOUTTENOIRE **gère l'instruction des demandes.**

Avant de déposer un dossier, il est vivement conseillé de prendre contact avec le service.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec le service urbanisme de la commune, en contactant les personnes suivantes en mairie :

Saïda LECOMTE ☎ 04 76 96 86 71

Léa GOUTTENOIRE ☎ 04 76 96 86 99

Pour éviter toute erreur d'interprétation, les demandes de renseignements doivent être effectuées par écrit (mail ou courrier).



Pour tout projet de construction, il vous est conseillé de prendre rendez-vous avec **l'architecte conseil du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement)**, en contactant les personnes suivantes à Grenoble-Alpes Métropole :

Nathalie VAROT ☎ 04 57 38 50 59

Rémy RUTIGLIANO ☎ 04 56 58 53 62

Loïs LEFEVRE-MOURNETAS ☎ 04 56 58 53 61

Vous pouvez consulter le PLU (Plan Local d'Urbanisme), le zonage, les servitudes, sur le site web de la commune : www.champagnier.fr

Le cadastre, en libre utilisation sur internet, vous renseigne également sur les identifiants des parcelles. Tout autre renseignement cadastral ne peut être délivré que par le service du cadastre à la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)



TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE

« L'ÉCOLE SE FAIT BELLE »

UN PROJET CONCERTÉ

Les différents acteurs ont été concertés en amont et en cours de réalisation du projet de rénovation complète. En amont, plusieurs réunions entre élus, enseignants, **parents d'élèves et l'architecte ont été organisées avant le démarrage des travaux.**

Ainsi, des adaptations à la demande des enseignants ou **parents d'élèves ont été intégrées au projet.**

Pendant les travaux, des visites en présence des élèves, **des parents d'élèves et de l'équipe enseignante avec comme guide l'architecte sont prévues en avril et mai 2018**, une fois les risques liées à la réalisation du chantier terminés (désamiantage levée des réserves en décembre, dépose des faux-plafond, dépose de cloisons et radiateurs **début 2018 ...**).

Enfin, pour l'équipe enseignante des réunions spécifiques **avec l'architecte, exemple réunion du 06/02/2018 sur le choix de l'emplacement des prises (internet, téléphone, électrique), sont organisées au fil de l'eau pour garantir un aménagement conforme au souhait de chaque enseignant.**

LES TRAVAUX

Après les travaux préparatoires de septembre et octobre, **le chantier de l'école a débuté à la Toussaint 2017.**

Le désamiantage a été réalisé par l'entreprise AirClean Pro, spécialisée dans ce type de travaux, sous le contrôle des organismes indépendants, l'APAVE pour la sécurité et la CARSAT pour le volet sanitaire.

Plusieurs réunions de coordination et vérification se sont déroulées in situ. Cette phase de chantier est terminée et le traitement des déchets amiante est garanti par la société SUEZ.

Les autres entreprises pluri disciplinaires avec la **coordination de l'Atelier F4 Architectes, représenté par Claire-Lucile Sanson, architecte, ont ouvert la seconde phase de travaux.**

Actuellement, les travaux consistent principalement à **mettre à nu l'enveloppe du bâtiment pour faciliter les travaux de rénovation, soit déposes des vitrages, des radiateurs, des faux-plafonds, de la chaudière ...**

Cette phase est quasiment achevée.

Le calendrier prévisionnel des travaux est respecté, afin de garantir une livraison du chantier en juillet 2018.

LE FINANCEMENT

La commune a choisi de travailler sur site non occupé afin **de garantir la sécurité des enfants et de l'équipe enseignante** pour permettre une réalisation des travaux **dans la sérénité pour l'ensemble des acteurs.**

Les concours financiers de l'Europe, subvention FEDER (Fonds Européen de Développement Economique Régional), de l'Etat, subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), du Conseil Départemental de l'Isère, subvention aide à l'investissement, et du Conseil Régional pour la chaudière (dossier en cours pour ce dernier financeur) ont permis de réaliser un projet d'envergure qui répond aux exigences sanitaires (amiante), environnementale (nouvelle chaudière à bois, vitrage adapté, isolation thermique...).



TRAVAUX DE LA RUE DU BOURG



L'éclairage public est fonctionnel, quelques ajustements restent à **réaliser en fonction des réactions et suggestions (intensité, ...).**

Des chambres ont été posées pour les raccordements électriques des riverains.

La pose de chambres sera terminée en février.

Les câbles aériens et les poteaux bois et béton seront déposés en mars.

L'aménagement des trottoirs et de la voirie sera réalisé d'avril à juillet pour une livraison du chantier en juillet /août.



| VIE MUNICIPALE |

PACTE CIVIL DE SOLIDARITE - PACS

La loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle, a transféré aux officiers de l'état civil la compétence concernant l'enregistrement du pacte civil de solidarité.

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe dif-

férent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

Depuis le 1^{er} novembre les personnes qui veulent conclure un Pacs, peuvent faire enregistrer leur déclaration conjointe en s'adressant à la mairie de leur **résidence commune (ou auprès d'un notaire)**.

Attention

Une prise de rendez-vous est nécessaire.

Le délai est d'environ 1 mois.

POLICE MUNICIPALE PLURICOMMUNALE BRIÉ & ANNONNES-CHAMPAGNIER- JARRIE



Pour contacter les agents de police municipaux

☎ 06.01.81.03.13

✉ police.municipale@champagnier.fr

Gendarmerie

☎ 17



Prévention ... attention

Deux vols dans les voitures nous ont été signalés.

Soyez prudents, ne laissez jamais rien **d'apparent dans vos véhicules, même** pour quelques minutes.

OPERATION TRANQUILITÉ VACANCES

La Gendarmerie Nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

Un formulaire de demande individuelle est disponible en Mairie. Il vous permet d'informer la gendarmerie de votre absence. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la Mairie : la police municipale transmettra les demande à la brigade de gendarmerie.

Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la Brigade de Gendarmerie de VIZILLE, votre départ en vacances.

Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Quelques incontournables avant de partir :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.

- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.

- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets.

Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de **type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer** certaines lampes sans présence dans le logement.

- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation.

Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr.

Répertoriez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.



DEMARCHES ADMINISTRATIVES : LA COMMUNE PEUT VOUS AIDER (CCAS)

Dorénavant, un grand nombre de démarches administratives se préparent ou s'effectuent sur internet.

La commune met à votre disposition un poste informatique à la Mairie pour vous aider dans vos démarches.

Ce service est à votre disposition sur rendez-vous en prenant contact avec Saïda LECOMTE.

Par ailleurs, le Ministère de l'Intérieur a mis en place un site spécifique pour aider dans l'accomplissement des démarches, concernant notamment :

- la carte nationale d'identité,

- le passeport,
- l'immatriculation d'un véhicule,
- le permis de conduire,
- l'accueil des étrangers,
- les démarches des professionnels de l'automobile...

Ce site référence les différentes démarches et vous renseigne sur les façons de les accomplir. Une liste de sites internet sélectionnés complète ces informations.

www.demarches.interieur.gouv.fr

DEMARCHE ADMINISTRATIVES « PERMIS DE CONDUIRE » IMMATRICULATIONS

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification administratives, il n'est plus nécessaire pour les usagers de se déplacer en Préfecture pour effectuer les démarches d'immatriculation de leurs véhicules ou celles relatives au permis de conduire.

4 téléprocédures relatives aux immatriculations sont disponibles sur :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr> :

Les téléprocédures sont également disponibles pour les permis de conduire sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> pour les démarches suivantes :

=> Inscription au permis de conduire pour passer les examens (première inscription ou nouvelle catégorie)

=> Demande de **fabrication d'un nouveau permis** (sauf pour les demandes d'échange de permis de conduire étrangers ou de demandes de permis de conduire international pour lesquelles vous devez vous connecter au site <http://www.isere.gouv.fr>).

Vous pouvez créer votre compte spécifique ANTS directement au cours de la démarche.

Si vous avez déjà un compte certifié « France Connect » avec un identifiant tel que impots.gouv.fr, ameli.fr ou idn.laposte.fr cette démarche n'est pas nécessaire.

Pourquoi utiliser les téléprocédures?

- des démarches sécurisées et simplifiées en ligne

- des démarches accessibles à toute heure

- des démarches réalisables depuis chez soi, depuis une borne internet en libre accès, depuis les points numériques situés à la préfecture et dans les sous-préfectures ou depuis des espaces numériques dont toutes les maisons de services d'accueil au public sont équipées.



30 MILLIONS D'AMIS - campagne stérilisation chats errants

Au vu de la présence de chats errants sur CHAMPAGNIER et à la demande de l'association Cosa Animalia ainsi qu'à celle de particuliers, la commune a conventionné avec la Fondation 30 Millions d'Ami pour la stérilisation et l'identification des chats sans maitre. Le contrôle et la gestion durable des populations de chats errants recouvre à la fois des enjeux de santé publique et de protection animale. L'objectif étant de lutter contre la prolifération des chats errants, la colonisation des lieux publics et les nuisances pour les habitants de la commune.



Ainsi sur la base d'un ordre de mission validé par la Fondation, les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant dans des lieux publics de la commune seront capturés puis relâchés dans les mêmes lieux par l'association Cosa Animalia après avoir été stérilisés et identifiés.

Les interventions de Cosa Animalia feront en plusieurs fois, sur la période du 01/02/2018 au 31/07/2018, dans tous les lieux publics de la commune, notamment à la demande des habitants.

L'identification de ces chats sera réalisée au nom de 30 Millions d'Amis et les opérations de capture, de transport, et de garde des animaux ainsi que la gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde sont placés sous la responsabilité de Cosa Animalia.

Que les propriétaires de chats se rassurent, les chats visiblement identifiés ne seront pas pris et l'intervention des bénévoles de l'association sera clairement définie avec les habitants du lieu où se trouvent les chats.

En tant que propriétaire d'un chat, il vous est cependant demandé de veiller sur lui et de ne pas le laisser divaguer trop loin, notamment s'il n'est pas identifiable.



| VIE MUNICIPALE |

NOUVEAU COMMERCE PLACE DU LACA

le lundi soir, vous pourrez désormais, déguster la cuisine « made in USA » de BLACKWOOD BARBECUE SMOKER, Place du Laca.

Ce projet développé par Benjamin ALLARD, habitant de CHAMPAGNIER **et passionné par la cuisine met à l'honneur le barbecue comme on le fait dans le sud des Etats Unis ; une cuisson lente, à basse température dans des gros fumoirs, que l'on appelle plus communément « smoker ».**

Au menu, retrouvez les traditionnels ribs (travers de porc) **fumés pendant 4h, mais également de l'effiloché de porc, accompagnés de salade coleslaw, d'écrasé de pomme de terre... et de bières artisanales.**

BLACKWOOD BARBECUE SMOKER vous propose également ses services pour vos événements privés.

Plus d'infos :

☎ 06.33.06.93.52

✉ blackwoodbbqsmoker@gmail.com

Facebook <https://m.facebook.com/blackwoodbbqsmoker>



MARAICHAGE DE LA MAGNANERIE



Après avoir consacré une bonne partie de l'année à son installation agricole sur le site de l'ancien Tennis club de la Magnanerie, c'est avec un grand plaisir que Sylvie ouvrira les portes du *Jardin des Connivences* courant avril.

A l'heure où la nature se réveille et où les mains vertes démangent, vous pourrez venir y découvrir les plants potagers, les plantes aromatiques et médicinales et les petits fruits que Sylvie aura produits pour satisfaire vos envies frénétiques de jardinage.

Soucieuse du maintien de la biodiversité, elle a sélectionné ses semences auprès de **semenciers à taille humaine qui œuvrent pour le**

maintien de variétés anciennes.

Guidée dans ses choix par la recherche du goût, l'adaptation à notre climat ou la résistance aux maladies, ses plants sont produits en agriculture biologique.

Pour être informés de l'actualité du *Jardin des Connivences* et participer à une enquête, n'hésitez pas à lui communiquer votre adresse e-mail à l'adresse suivante : ✉ lejardindesconnivences@gmail.com.

Celle-ci restera strictement confidentielle.



ATELIERS « BONNES PRATIQUES » PROPOSES PAR L'ALEC

L'hiver est maintenant installé et vous avez sans doute remis en route votre cheminée.

Mais avez-vous pensé à faire ramener votre installation ?

Vers quel professionnel se tourner ? Quel est le combustible le plus adapté à votre appareil ?

Comment entretenir votre installation dans les règles de l'art afin de protéger votre famille et vos biens ?



Pour répondre à ces questions, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole grenobloise organise prochainement des ateliers « bonnes pratiques » afin de vous accompagner vers une utilisation optimale de vos systèmes de chauffage au bois bûche les

jeudi 1er mars

mercredi 21 mars

mercredi 25 avril

Ces ateliers ont lieu de 19h à 20h30 et se dérouleront à l'ESPACE Air Climat Energie, 14 avenue Benoît Frachon à SAINT MARTIN D'HERES.

Un technicien de l'ALEC sera présent pour répondre à vos interroga-

tions sur le chauffage individuel au bois et vous aider à faire le bon choix.

Cet événement est gratuit, il est toutefois nécessaire de s'inscrire. En effet, le nombre de place est limité afin que les conseils prodigués soient le plus personnalisés possible.

Pour vous inscrire, contactez l'ALEC au ☎ 04 76 00 19 09.



GOUTER DES ANCIENS

Mme le Maire accompagnée de Jean-Paul Julien (vice président du CCAS) ont accueilli le 21 décembre dernier environ une centaine de nos anciens (âgés de 70 ans à 93 ans) au traditionnel « goûter des Anciens » .

Elle a profité de l'occasion pour présenter aux convives Christophe CHOTARD, l'agent de police municipal affecté à la commune et Mathilde RIVAL, directrice du service Enfance Jeunesse.

Les élèves des classes de grande section maternelle et de Cours Préparatoire ont interprété un chant de Noël russe puis ils ont participé à la remise des cadeaux.

Enfants et Anciens ont pu par la suite déguster la traditionnelle bûche de Noël, la brioche accompagnée d'un bon chocolat « maison », de café ou de jus de fruit.



CONSEIL DEPARTEMENTAL ET ISERE ADOM

Vous êtes retraité(e), aidant, atteint(e) d'une pathologie chronique ? votre réponse => Isère ADOM

Afin de permettre aux isérois fragilisés par la vieillesse ou la maladie de vivre à domicile dans les meilleures conditions possibles, le département met à leur disposition un numéro vert gratuit et un site internet pour faciliter leur recherche d'informations sur toutes les questions liées au « bien vivre à domicile »

Au cœur de ce dispositif un annuaire liste les points info autonomie, maisons du département, CCAS, service d'aide à domicile, associations d'aide aux aidants, artisans, commerçants, ... intervenant auprès de ce public fragile : adaptation du logement, livraison de repas, aide au montage de dossiers, activité de prévention ...



Plus de 700 prestations sont déjà référencées. Les usagers peuvent également accéder à l'annuaire des professionnels de santé de la caisse primaire d'assurance maladie, Amelie à partir du site

Isereadom.fr

Le numéro vert gratuit, 0800 38 0038, mobilise une vingtaine de téléconseillers spécialisés dans l'accompagnement du public fragilisé, du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h.

Ils sont à l'écoute des usagers pour répondre à leurs questions et les orienter vers les services existant proches de leur domicile.



| RELAIS ASSISTANTS MATERNELS |

Le Relais d'Assistants Maternels du Sud Grenoblois propose des permanences à la Mairie, Place de l'Eglise le 3^{ème} mercredi du mois de 14h à 16h

Pour connaître les permanences sur les autres communes, merci de le contacter

RAM ☎ : 04.76.78.89.09

RAM 💻 : ram@sudgrenoblois.fr

Service gratuit
Géré par le SICCE



Vous trouverez sur le site internet de la commune : www.champagnier.fr la publication de la revue « PanoRAMA » du mois de Janvier 2018 sous la rubrique Vie Sociale puis Petite Enfance

| BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE |

De nouveaux romans vous attendent et il y en a pour tous les goûts.

En voici quelques titres :

- * Pierre LEMAITRE : Couleurs de l'incendie
 - * Delphine de VIGAN : les loyautés
 - * Elena FERRANTE : L'amie prodigieuse tome 4 : l'enfant perdue
 - * Jonathan DEE : Ceux d'ici
 - * Lisa GARDNER : Lumière noire
 - * Pierre ASSOULINE : Retour à Sefarad
 - * Olivier ADAM : Chanson de la ville silencieuse
 - * Arundhati ROY : Le ministère du bonheur suprême
- Et bien d'autres ... qui vous promettent de belles lectures

Pendant les vacances de février
la bibliothèque sera ouverte uniquement le mercredi après midi soit :

Le mercredi 21 février de 15h à 19h
Reprise des horaires normaux le mardi 27 février.



| CIVISME |

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens et jeunes filles doivent se faire recenser en mairie entre le jour de leur 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics. Il est nécessaire de se **munir de la carte d'identité et du livret de famille**. À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation. Le recensement permet au centre du service national de VARCES de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté.



DIVAGATION DES CHIENS



Pour rappel : Il est du devoir du maître d'éviter la fugue d'un chien et de garantir que son animal reste enfermé en intérieur ou sur un terrain clôturé durant son absence. La divagation du chien comporte en effet de nombreux risques et dangers.

N'oubliez pas que le maître engage sa responsabilité civile vis-à-vis de son chien. Si en votre absence, votre chien attaque une personne ou entraîne des dommages, vous serez directement tenu responsable.

ATTENTION AU DEMARCHAGE ABUSIF A DOMICILE OU PAR TELEPHONE

Mme le Maire appelle à la plus grande vigilance les habitants qui seraient démarchés par de prétendus commerciaux venant ou téléphonant de la part de la Mairie.

En effet, des personnes mal intentionnées se présentent au domicile des habitants et tentent de vendre des produits, de faire des contrôles sanitaires, au nom de la commune.

Pour rappel la commune ne mandate aucune entreprise, ni aucun agent municipal, chez les particuliers pour réaliser des démarchages commerciaux. Elle appelle donc à la plus grande vigilance quant à ces visites impromptues, ou appels intempestifs

Quelques mesures simples de vigilance peuvent être appliquées par chacun en cas de doute sur un visiteur :

- Il ne faut pas laisser entrer les vendeurs chez soi.
- Il faut s'informer de la réalité de leur démarche en **exigeant une lettre d'accréditation de la commune s'ils prétendent venir de sa part.**

- Vous devez exiger les coordonnées du vendeur, de son entreprise et les contrôler.

- Si seulement un numéro de portable est présenté, il faut **s'interroger, ce n'est pas valable.**

- Il ne faut nullement accepter une prestation sans un devis et un bon de commande faisant apparaître une période de sept jours de rétractation.

- Il ne faut jamais payer à l'avance.

- Les habitants peuvent solliciter la police municipale 06.01.81.03.13 si les démarcheurs ne sont pas en capacité **d'attester leur collaboration avec la commune.**

- Etc.

Concernant le téléphone :

- ne jamais répondre à des questions personnelles (âge, **propriétaire ou locataire, adresse ...**)

- ne jamais rappeler ces numéros appelants qui sont souvent surtaxés



COMMUNIQUÉ DE L'AMICALE DES PECHEURS ...

... UTILISATEURS DU PLAN D'EAU AUX ISLES DE CHAMPAGNIER

Notre association a connu quelques changements notables en 2017.

Tout d'abord elle a changé de titre : l'AAPPMA PONT DE CLAIX devient l'AAPPMA L'Amicale des Pêcheurs.

Ce changement était indispensable et ce titre plus significatif, au-vue **de nos activités qui s'étendent aux communes de CHAMPAGNIER, CLAIX, VARGES, ECHIROLLES, SEYSSINS et PONT DE CLAIX.** Ceci a entraîné le changement de notre logo. Puis elle a élu un nouveau président : Sébastien Costa. Nous avons également bénéficié de **l'arrivée d'un nouveau garde pêche** et de nouveaux bénévoles ce qui a **permis à l'association de redémarrer** sur de bonnes bases avec de nouveaux projets.

Pour 2018, nos lâchers de truites surdensitaires seront maintenus (Gresse, Lavanchon et Etangs des Bauches), tout comme nos journées **sociétaires "jeunes" et "retraités"**. Ces deux dernières manifestations **auront lieu comme d'habitude aux étangs des Bauches à CLAIX,** respectivement le 09/06/18 et le 25/05/18.

Nous vous attendons nombreux. **Le plus cette année sera l'organisation le 16 juin, d'une sortie pêche en bus** au lac de Monteynard, à SAVEL. Contactez-nous pour avoir plus de renseignement sur le déroulement de cette journée, qui nous permettra de passer un moment convivial. Si vous souhaitez y participer, penser à vous inscrire au plus tôt car les places sont limitées, et avec nos 1600 adhérents il faudra être les premiers !!!



Sur CHAMPAGNIER, la gestion du Trou aux Canards, situé aux Isles, zone des Carriers, devient pour nous de plus en plus difficile. En effet les amas de débris et autres encom-

brants déposés sur les abords de cet étang deviennent ingérables pour notre association. Nous avons ces dernières années contracté une **entreprise pour l'entretien et le nettoyage** des alentours de ce lieu pour pouvoir proposer un lieu propre aux pêcheurs et autres promeneurs, mais les frais deviennent trop importants **au vu de l'augmentation de ces incivilités.** En 2017 nous avons encore pu lâcher 375kg de poissons blancs et de **carnassiers** mais **l'année 2018 ne le permettra pas** : il fallait choisir entre nettoyage et repoissonnement.

Nous avons procédé toutefois, à un lâcher de 3000 truitelles fario sur le secteur champagnard du Drac afin de satisfaire dans le futur nos adhérents de CHAMPAGNIER.

Bonne pêche !!!



| LA METROPOLE |

LES INSTANCES DE LA CONCERTATION DE LA METROPOLE ...

... SE RENOUVELLENT

APPEL À VOLONTAIRES

Vous aimez prendre la parole, échanger des idées, débattre ? Vous voulez agir pour notre territoire ?

Rejoignez le Conseil de développement (C2D), la Commission Consultative des services Publics Locaux (CCSPL) et les Comités d'Usagers !

Depuis plus de deux ans, la Métropole grenobloise associe les métropolitains aux projets qui sont en lien avec le développement de notre territoire.

Cette participation citoyenne s'inscrit notamment dans le cadre du C2D, de la CCSPL et des Comités d'Usagers qui **renouvellent actuellement** une partie de leurs membres.

Le conseil de développement

(C2D) **est un espace d'expression et de controverses.** Il vise à enrichir la décision des élus sur les politiques métropolitaines (aménagement, habitat, déplacements, environnement...)

La commission consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) représente une interface entre les élus et les usagers. Elle vise à améliorer la qualité des services publics métropolitains (assainissement, traitement **des déchets...**) **en examinant les rapports d'activités et en rendant des avis** sur la gestion des services publics locaux.

Les Comités d'Usagers «Eau et Assainissement», «Déchets» et «Energie» contribuent à la diffusion des informations entre les usagers et les services métropolitains.

Habitants, associations, entreprises, syndicats, établissements publics, chambres consulaires... sont invités à candidater du 29 janvier au 15 mars 2018 pour porter la voix de la société civile organisée et des habitants auprès des élus métropolitains.

Les candidatures seront instruites par la Métropole qui arrêtera la liste définitive des membres en fonction de critères visant à assurer la diversité des membres et la représentation de **l'ensemble des territoires de la Métropole.** Les organismes retenus seront ensuite invités à désigner leurs représentants.

Pour candidater, rendez-vous sur :

Participation.lametro.fr

MODIFICATION DE L'EXPLOITANT EAU POTABLE POUR CHAMPAGNIER

L'exploitation de la compétence « eau potable » de la commune de CHAMPAGNIER a historiquement été confiée à la société SPL SERGADI devenue SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES.

Ainsi, suite à une révision contractuelle avec la SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES concernant le contrat de prestation d'exploitation du service public de l'eau potable, la régie de l'eau potable de Grenoble-Alpes Métropole réalise la gestion technique du service public de distribution de l'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2018. La SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES restera en charge de l'exploitation de la production d'eau potable pour la commune.

Cette modification sera transparente pour vous car les coordonnées seront identiques. La SPL (Société Publique Locale) se chargera de faire suivre les demandes techniques à la régie de l'eau potable.

Coordonnées utiles à compter du 1^{er} janvier 2018

➤ Problèmes techniques (fuites, pression, travaux, qualité de l'eau..) : ☎ 04 57 04 07 77

➤ Souscription d'abonnement, résiliation, facturation : ☎ 04 76 86 20 70
<https://www.eauxdegrenoblealpes.fr>

➤ Vous pouvez vous rendre aussi, si vous le désirez, à l'accueil central de la SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES située 5 place Vaucanson à GRENOBLE. Horaires d'ouverture du lundi au vendredi : 8h-12h15 et 13h-17h30

➤ Astreinte (soir et week-end et uniquement en cas de nécessité pour une intervention urgente) : ☎ 04 76 98 24 27

SPECTACLE « LA CRIEE DE RUE VERTE

Dans la continuité de son Forum Plan Air Énergie Climat, la Métropole grenobloise propose un spectacle gratuit tout public, présenté par les trois comédiennes de la compagnie des Boudeuses.

De mises en situations délirantes avec le public en démonstrations foireuses de produits phytosanitaires, ces trois crieuses de rue tout-terrain, à bord de leur brouette, sensibilisent tous les publics de façon ludique à l'écocitoyenneté.

Le spectacle "La crieée de rue verte" de la compagnie des Boudeuses propose de développer l'apprentissage aux questions d'énergie et de climat, sans aspects moralisateurs.

A découvrir en famille ou entre amis

Spectacle gratuit, dans la limite des places disponibles.

Le 27 février 2018, de 18H30 à 19H30

Espace culturel l'Odysée à EYBENS



TRANSPORTS EN COMMUN ET MODES ALTERNATIFS



La Métro expérimente des solutions de mobilité douce : covoiturage, vélo, auto-stop organisé.

L'idée directrice est de décongestionner le réseau routier en réduisant « l'autosolisme », les voitures qui ne transportent qu'un le conducteur.

La méthode consiste à tester des solutions différentes selon les axes de circulation afin d'évaluer celles qui marchent.

Dans ce cadre, la Commune de CHAMPAGNIER s'est inscrite dans le dispositif d'Autostop Organisé piloté par le SMTc et LAHGGLo.

Divers points pour auto-stopper seront référencés sur l'ensemble de la commune et matérialisés par des poteaux. Les stoppeurs mettront en évidence un petit panneau indiquant qu'ils sont référencés par la Métro (sécurité pour le conducteur) et les conducteurs pourront afficher un petit macaron sur leur pare-brise (sécurité pour le stoppeur ou la stoppeuse).

Les macarons et panneaux seront disponibles en mairie courant mars.

Gilles IMBERT est à votre disposition pour plus d'information.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La prochaine collecte des encombrants à CHAMPAGNIER aura lieu

le lundi 9 avril de 8h30 à 11h30

Pour bénéficier de cette prestation vous devez vous inscrire en appelant le numéro gratuit de la Métropole au 0 800 500 027, au plus tard le lundi qui précède la collecte.

Seuls les très gros objets (appareils électroménagers, mobilier, cycles, **sanitaires...**) sont collectés. Selon leur état, ils seront ensuite vendus par l'association OZANAM à des prix accessibles aux personnes en difficulté, ou déposés en déchèterie.

Les collectes se font en porte à porte. Seuls les Champagnards peuvent s'inscrire.

Ce service est gratuit.



DECHETERIES

Nouveau : harmonisation des horaires d'ouverture des déchèteries

Depuis le 2 janvier 2018, les horaires d'ouverture des 22 déchèteries métropolitaines sont modifiés.

Toutes les déchèteries sont ainsi ouvertes de 9h à 12h et de 14h à 17h30, été comme hiver, les jours suivants :

du lundi au samedi : CHAMP-SUR-DRAC, CLAIX, ÉCHIROLLES, FONTAINE, GRENOBLE-JACQUARD, LA TRONCHE-ATHANOR, MEYLAN, SAINT-EGRÈVE, SAINT-MARTIN D'HÈRES, VAULNAVEYS-LE-HAUT



du mardi au samedi : DOMÈNE, EYBENS, GRENOBLE-JOUHAUX, GRENOBLE-PEUPLIERS, LE PONT-DE-CLAIX, SASSENAGE, SEYSSINS, VARGES-ALLIÈRES-ET-RISSET, VIF, VIZILLE.

le lundi, mercredi et samedi : GIÈRES ET SAINT-PAUL-DE-VARGES

Les déchèteries de la Métropole n'acceptent pas toutes les mêmes déchets. Consultez celle qui correspond à votre besoin, des dépliants sont disponibles en mairie ou sur le site de la Métro.

Conditions d'accès

L'accès aux déchèteries est réservé aux usagers de la Métropole.

Des contrôles peuvent être effectués par les gardiens (demande de justificatif de domicile).

Le volume total journalier autorisé, tout type confondu est fixé à 6m³ et 50 litres de déchets spéciaux liquides.

L'accès aux quais est strictement limité aux véhicules ≤3.5 tonnes.

L'accès des artisans-commerçants est interdit le week-end.

ACHAT DE BAC DE COLLECTE ET COMPOSTEUR

La Métropole met gratuitement des bacs roulants à disposition des usagers des 49 communes de son territoire en cas :

- D'installation de nouveaux arrivants
- De remplacement de bac défectueux,
- D'ajustement des volumes nécessaires au stockage des déchets, afin de faciliter le tri des déchets notamment.

Une fois délivrés, les bacs restent la propriété de la Métropole. Leur entretien, en particulier leur lavage,

est à votre charge.

Que vous soyez un particulier, un bailleur, un professionnel ou une association, vous pouvez commander vos bacs en ligne sur la plateforme => mesdechets.lametro.fr

Une fois la commande passée, vous recevrez un mail de confirmation. Pour retirer votre bac, présentez-vous au centre technique d'exploitation (10 rue le Corbusier EYBENS **muni d'un justificatif de domicile (facture EDF, quittance de loyer...)**).

À la remise des bacs, les agents vous remettront **les règles d'utilisation**, qui précisent les engagements réciproques de la Métropole et du bénéficiaire.

Vous trouverez toutes les infos sur les modèles de bacs et composteurs sur le site : www.lametro.fr



PERMANENCES ARCHITECTURALES - ARCHITECTE CONSEIL



Rendez-vous auprès de

Nathalie VAROT 04 57 38 50 59

Rémy RUTIGLIANO 04.56.58.53.62

Loïs LEFEVRE-MOURNETAS 04.56.58.53.61

02 mars à HERBEYS

09 mars à JARRIE

06 avril à VAULNAVEYS LE BAS

13 avril à JARRIE

VOTRE LOGEMENT SOCIAL EN LIGNE



Afin de garantir un service de proximité et la même information pour tous, Grenoble-Alpes Métropole a mis en place un nouveau service d'accueil des demandeurs de logements sociaux.

Pour bénéficier d'un logement social, des plafonds de ressources sont fixés et réévalués chaque année au 1^{er} janvier.

Si vous êtes éligible, téléchargez le dossier de demande de logement social sur Internet ou récupérez-le **dans l'un des guichets d'accueil** mis en place par la Métropole dont la mairie de CHAMPAGNIER.

Remplissez-le et accompagnez-le de toutes les pièces justificatives nécessaires.

Remettez votre dossier à la mairie (CCAS)

Ou encore à Action Logement si vous **êtes salarié d'une entreprise** cotisante

Un seul dossier suffit.

Toutes les communes que vous aurez demandées et tous les bailleurs du territoire pourront consulter votre dossier via le système national **d'enregistrement**. Il n'est donc pas nécessaire de déposer un dossier auprès de chaque acteur.

Attention : votre demande de logement doit être réactualisée tous les ans.

Une pratique « innovante et expérimentale » : certains logements sociaux sont proposés à la location via des annonces internet. Cela permet à tous de mieux connaître l'offre disponible, et de se positionner sur un logement qui correspond à leurs attentes.

Si vous êtes intéressé et déjà demandeur de logement social - dans le respect des plafonds de ressources - vous pouvez candidater.

Si vous n'êtes pas encore demandeur de logement social, sachez que plus de 60% des Français sont éligibles au logement social. Peut-être en faites-vous partie. Reportez-vous aux plafonds de ressources et faites vos démarches en ligne.

En 2017, 530 logements seront concernés sur tout le territoire de la Métropole et dans le parc de logements de différents bailleurs. 600 logements seront concernés pour 3000 attributions en moyenne chaque année.

Pour information ... rendez-vous sur les sites internet des bailleurs suivants : ACTIS, Grenoble Habitat, Habitat Rhone Alpes, LPV, OPAC 38, Pluralis, SCIC, SDH, Semcoda, 3F

Renseignements
Lametro.fr/logementsocial

APPEL A PROJETS JARDIN ET RUCHER PARTAGÉ



Vous souhaitez retisser un lien direct à la terre, favoriser **l'échange via l'alimentation**, vous impliquer directement dans la production de produits alimentaires locaux ?

Pour permettre aux habitants **d'être acteurs de l'alimentation locale et pour favoriser l'accès** à une alimentation locale de qualité la Metro accompagne les initiatives de création et

d'animation de jardins ou ruchers collectifs (jardins partagés ou éducatifs, ruchers associatifs, etc.). Cet accompagnement vise les projets collectifs notamment portés par des associations.

L'aide pourra servir à financer des aménagements extérieurs (clôture, végétaux, etc.), **l'aménagement d'un coin convivial** (banc, table, etc.) du matériel de production, bac à compost, signalétique, cabanon, panneaux solaires, eau, etc.

Les conditions de base :

Le projet doit allier la production alimentaire de qualité, **la valorisation de la biodiversité et l'implication** citoyenne.

Le porteur du projet devra obligatoirement être une structure collective.

Le projet sera localisé sur le territoire de la Métropole. Le taux de subvention sera de 60% plafonné à 5 000€ **d'aide**. Sachant qu'il y a 20 000€ à répartir.

Le dossier de candidature vous demandera de :

Décrire les objectifs principaux de votre projet.

Décrire de façon détaillée les actions (contexte, territoire de projet, publics cibles, organisation du partenariat, **méthode, moyens mis en œuvre (humains, matériels, etc.)**).

Détailler le budget.

Indiquer le calendrier de réalisation de votre projet.

Les critères de sélection :

L'originalité du projet (nature du partenariat, échelle intercommunale, public cible).

La cohérence du projet avec la stratégie d'agglomération en faveur de la biodiversité.

La faisabilité et la performance du projet (efficacité, efficience et pertinence).

N'hésitez pas à tenter le coup : La limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 septembre 2018.

Renseignements : Thierry LOEB ☎ 04 76 59 59 32
✉ thierry.loeb@lametro.fr

| EVENEMENTS PASSÉS |

CLUB LA RENCONTRE

UN LIVRE PHOTOS POUR LES 40 ANS DU CLUB LA RENCONTRE

Le 25 janvier, le Club la Rencontre a l'occasion de son assemblée générale, a présenté à ses adhérents le livre photos retraçant les 40 années des activités de l'association.

Ce livre de 120 pages est un recueil qui permettra à toutes les générations de Champagnards de se remémorer et d'entendre toutes les anecdotes qui ont ponctué la vie du Club.

Il peut encore être commandé auprès de la présidente du Club Chantal BRUN ☎ 04 76 98 14 31.



En effet une nouvelle commande est en cours, après le succès obtenu auprès des premiers lecteurs.

Au fil des rencontres des habitants se sont aussi exprimés et s'interrogeaient sur « l'Age » nécessaire pour s'inscrire au Club.

Il n'y a pas d'âge, à l'origine du Club ils y avaient les aînés âgés d'une cinquantaine année et pleins d'énergie et qui éprouvaient le besoin de se retrouver et de pouvoir partager des activités.

Venez-vous inscrire et permettre ainsi de renouveler les projets et d'apporter une nouvelle jeunesse au Club.



CLUB D'ORTHOGRAPHE



L'assemblée générale du Club d'Orthographe s'est tenue le 18 janvier dernier à la mairie de CHAMPAGNIER. La présidente, Marie-Thérèse DEBROIZE a remercié les 17 participants présents

ainsi que Raoul LEVEQUE, adjoint au maire ; elle a souligné la bonne santé et de la vitalité du club qui compte à ce jour 25 adhérents actifs dont 11 Champagnards et 9 membres de soutien qui reçoivent par mail la dictée hebdomadaire.

Après la dictée, le bilan de l'année écoulée a été fait : 29 séances ont eu lieu le jeudi de 18h30 à 20h, auxquelles ont participé entre 15 et 18 personnes.

Il a été ensuite procédé au renouvellement du bureau, à la fixation de la cotisation : 10 € pour les membres actifs et 5 € pour les membres de soutien.

L'assemblée générale s'est clôturée par le pot de l'amitié, et tous les adhérents attendent les dictées à venir avec leur lot de pièges orthographiques : un excellent moyen de découvrir ou redécouvrir les subtilités de la langue française dans la bonne humeur et convivialité.

Toute personne intéressée par cet exercice est chaleureusement invitée à participer à une séance « Dictée » un jeudi soir à 18h30 à la mairie de CHAMPAGNIER à titre de découverte !

Pour tout renseignement complémentaire :

☎ 07 81 54 51 52

✉ mthdebroize@aol.com



CHAMPAGNIER ENTRE HISTOIRE ET PATRIMOINE

L'association « Champagnier Entre Histoire et Patrimoine » a tenu son assemblée générale le 26 janvier dernier.

42 adhérents étaient présents, 12 avaient envoyé des pouvoirs.

L'association compte 141 adhérents dont 122 Champagnards et 19 extérieurs au village. Chaque 1^{er} mercredi du mois, une dizaine de personnes se réunissent pour faire la lecture des textes en cours d'écriture.

Les travaux de sauvegarde du four à pain de la Magnanerie dont la commune, propriétaire, est le maître d'ouvrage ont commencé. La mise

hors eau devrait se terminer rapidement, et les travaux à l'intérieur du four avant la fin juin 2018.

Les orientations pour 2018 sont les suivantes :

- la journées du Patrimoine les 15 et 16 septembre => inauguration du four à pain de la magnanerie ;
- la publication de la revue n°5 : « les poilus de la grande guerre 1914-1918 »,
- l'animation du 11 novembre => exposition sur les poilus

Les membres du conseil d'administration élus sont Gérard DOUGNON, Daniel HEBERT, Lucie JUGE, Jean-Paul JULIEN, Pascal ODET. Daniel HEBERT a été nommé président, Gérard DOUGNON, secrétaire ; Lucie JUGE, trésorière.

Un pot, préparé par des bénévoles de l'association, a clot la fin de l'AG avec en surprise une dégustation de la dernière bouteille de « Baccot » des vendanges, de 1990, au Piollier.

L'association remercie tous les adhérents de leur soutien renouvelé.



| EVENEMENTS A VENIR |

LE CHEMIN DES MOTS - Samedi 24 février

Si vous n'avez pas pu venir à notre dernier spectacle "Au Cabaret des exclus", vous pouvez nous retrouver au café-théâtre "La Guinguette" 80 avenue du Vercors à FONTAINE le samedi 24 février à 20h30

Réservation par SMS 06 51 26 80 05 ou par mail theatre.guinguette@gmail.com

SOIREE JAZZ - Samedi 3 mars

“De cubaau Brésil.... en jazz “

Samedi 3 Mars 2018

à partir de 19h30 à l'Espace des 4 Vents

Le Comité des Fêtes, la M.J.C, le R.I.A et l'Association des Parents d'Elèves de CHAMPAGNIER en partenariat avec le Jazz Club de GRENOBLE vous proposent ce voyage musical dansant dans le cadre de son festival Jazz en Lisière.

Au programme :

Zaza DÉSIDERIO (Batteur Carioca) invite Alfio ORIGLIO (pianiste) pour un duo inédit. Ensemble, ils visiteront les **grands standards brésiliens et les compositions d'Alfio**

ORIGLIO **arrangées, pour l'occasion, aux couleurs du BRÉSIL.** Cette formation franco-cubaine, née dans le grand LYON, regroupe pas moins de deux générations de musiciens, tous reconnus et investis depuis de nombreuses années dans le domaine de la musique cubaine.

Résolument musical, son répertoire satisfait autant le **danseur que l'auditeur lambda.**

Les danseurs pourront s'exprimer pendant ce concert car, c'est une prestation généreuse d'où découle un rayonnement de plaisir communicatif.



Boissons et Restauration chaude sur place

Entrée payante : Plein tarif : 15 € - Tarif réduit : 13 €

Enfant de moins de 15 ans accompagné par un parent : gratuit

Vente de billets auprès des associations co-organisatrices de cette soirée et lors des permanences à la MJC

le mardi de 18 h à 19 h jusqu'au 27 février, le mercredi de 18 h à 19 h et le vendredi de 9 h à 12 h jusqu'au 8 février et du 28 février au 2 mars.

Contacts : 📧 richard.refuggi@gmail.com

Cette soirée a été précédée par deux interventions auprès des enfants de **l'Ecole de CHAMPAGNIER :**

Le mardi 23 janvier tout d'abord avec une intervention de Melle Ely MORCILLO CHAVEZ pour une sensibilisation aux danses Colombiennes en jouant sur des formats différents

(danse, jeu, chant en espagnol) en fonction du niveau de scolarité des élèves.

Le mardi 30 janvier ensuite avec une intervention des musiciens du jazz club de GRENOBLE pour une sensibilisation à la musique Jazz et aux rythmes sud américains.

Un atelier danse et rythme sud américain sera proposé

le Dimanche 25 février.

Il sera ouvert aux familles le matin **et aux adultes l'après midi.**

Renseignement et inscription auprès de la MJC.

JOURNEE PROPRE - Samedi 17 mars



Réservez dès à présent votre matinée pour participer à cette action pour **l'environnement en venant** nous aider à nettoyer les bords des routes, fossés et autres espaces verts. Rendez-vous à 8h30 espace 4 Vents.

La traditionnelle collation de midi offerte par la commune clôturera cette matinée

REPAS DANSANT DES CHASSEURS - Samedi 17 mars

L'ACCA de CHAMPAGNIER organise son traditionnel repas animé par un orchestre de Jean Pierre Franck **le samedi 17 mars à partir de 19 H à l'Espace les 4 Vents.**

Tarifs => adulte : **30 €** - enfant moins de 12 ans pizza gratuite.

Ticket de loto inclus

Au menu : entrée du terroir, civet de sanglier, gratin dauphinois, fromage, dessert maison, 1/4 vin et café.

Réservation auprès de Baptiste ☎ [06.61.22.17.51](tel:06.61.22.17.51).



| EVENEMENTS A VENIR |

ULTRA CRAZY CROSS DE CHAMPAGNIER - *Dimanche 25 mars*

Cette année le cross de CHAMPAGNIER devient U3C.

C'est l'Ultra Crazy Cross de CHAMPAGNIER avec une équipe d'animation encore plus motivée et dynamique... pour votre plus grand plaisir !

Si vous voulez passer un bon moment, avec toujours la même ambiance, la même envie, la même chaleur, nous vous attendons nombreux le dimanche 25 mars prochain, pour une nouvelle édition haute en couleur !

Avec toujours :

- 2 magnifiques parcours 6 et 10,5 km
- une marche familiale
- des courses enfants gratuites dès 11H30

Des nouveautés en 2018 !!!!!

Ouvert aux enfants nés 2003 et après.



Plusieurs Ultra Crazy Courses Enfants à obstacles (x10) et avec départ en vagues sur un parcours de de 1 300 m sur l'Espace des 4 Vents.

Bulletin et règlement téléchargeable depuis le site internet du Cross :

<http://crosschampagner.jimbo.com>

COMITÉ DES FETES

LA FÊTE A L'ANCIENNE

5^{ÈME} EDITION ...

C'EST PARTI !

22 ET 23 SEPTEMBRE



Des nouveaux visages à l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes de la commune, « Bienvenue à François et Laurent » **c'est avec ces mots que Pascal LOMBARD** (président) a ouvert la séance. Georges FAURE (secrétaire) a rappelé les valeurs défendues par **l'association** « Notre association a **pour vocation, d'animer la vie du** village de CHAMPAGNIER par des manifestations festives, favorisant ainsi les rencontres et la participation des habitants. Pour 2017 le Comité a organisé 3 manifestations (soirée cabaret avec Jean-Marc FOURMON, la fête du 7 (14) juillet avec son traditionnel tournoi de boules et son bal musette, Noël et participé à deux manifestations animées par le Jazz Club et portées par Richard REFUGGI et le Cross du RIA (Raid Isère Aventure). **L'équipe sortante composée de Pascal LOMBARD** (président), Georges FAURE (secrétaire) et Guy GOIX (trésorier) ont remercié le conseil municipal, les services techniques, le secrétariat ainsi que toute les associations (MJC, RIA, Patrimoine, Pa-

rents d'élèves, Pompiers Volontaires Solidaires etc..) avec lesquelles le comité collabore et sans oublier **l'investissement des membres et des bénévoles** avec lesquelles nous partageons le succès des manifestations. Après la démission statutaire du **bureau c'est à l'unanimité que l'équipe** dirigeante a été réélue pour 1 an, permettant ainsi de pérenniser les projets. En 2018 rendez-vous est pris pour les manifestations annuelles (14 juillet et Noël). Cette année, comme tous les deux ans, le comité organise la **Fête à l'Ancienne**, ce sera la 5^{ème} édition et la date est fixée au dimanche 23 septembre. Le thème et le déroulement des animations ne sont pas encore entièrement arrêtés **mais et c'est une première, elle se** déroulera sur deux jours.



La veille, rassemblement de voitures anciennes et une soirée festive aux 4 Vents.

A suivre attentivement les communiqués par voie de presse et dans **l'Echo Champagnard** ou par mail et par flyer.

Pour tous renseignements et participations prenez contact par mail : georges.faure11@wanadoo.fr

Pour la réussite de ces deux journées nous faisons appel à tous les jeunes et moins jeunes habitants du village, prêts à donner un peu de leur temps (une heure, une demi-journée ou plus) à leur convenance. Faites part rapidement de vos disponibilités auprès de **l'association**. **Pourquoi ?** Pour permettre aux organisateurs de planifier le bon déroulement de cette fête qui a démontré la vitalité et la capacité des Champagnards à faire vivre les traditions festives des villages de notre région.

FIBRE OPTIQUE FAITES-VOUS CONNAITRE



Vous le savez peut-être déjà, le département est en charge de la mise en place de la fibre optique à travers son plan Isère THD/FTTH (Très Haute Définition/Fiber to the Home, c'est-à-dire amener la fibre jusqu' en limite de parcelle privée) dans le cadre du réseau dit **d'initiative publique**. Au niveau de la Métropole Grenobloise, CHAMPAGNIER est concerné par ce plan avec un **objectif d'équiper notre commune à l'horizon 2021-2022**. Le département de l'Isère a délégué ce déploiement à « Isère Fibre » qui a débuté certains travaux structurels et des analyses pour évaluer les travaux de déploiement de la fibre, dans un premier **temps vers les établissements publics, puis jusqu'aux habitants**.

Ces analyses nécessitent la connaissance précise des **adresses privées et des cas d'habitats collectifs privés**. Dans la majorité des cas, Isère Fibre possède les éléments nécessaires.

Cependant il y a quelques cas où vous devez être mis à contribution :

Vous n'avez pas d'adresse précise référencée dans le Service National de l'Adresse (SNA).

Cela arrive lorsqu'une voirie n'a pas de nom ou lorsqu'il n'y a pas de numérotation des points d'adresse.

C'est par exemple le cas de Rochagnon où les voiries n'ont pas de nom et la numérotation n'est pas rattachée à une voirie.

Une référence unique dans le fichier du SNA est indispensable pour le déploiement de la fibre et en son absence les foyers ne pourront pas être raccordés.

A noter aussi que, outre la nécessité pour le déploiement de la fibre, cet adressage est important pour le bon fonctionnement de la distribution du courrier et pour les livreurs, mais encore plus indispensable pour les services de secours.

Nous allons travailler à ce sujet avec les services de la poste mais votre contribution va être nécessaire pour décider du nommage de voiries et la (re-) numérotation de votre domicile, le cas échéant. Merci aussi de vous faire connaître en mairie pour **les cas où vous n'avez pas d'adresse précise** comportant un numéro et un nom de voirie.

Pour les habitats collectifs privés (lotissements privés, voiries privées, immeubles) de plus de trois logements, le plan n'inclut pas le déploiement jusqu'à chaque domicile.

En revanche, Isère Fibre doit pouvoir intervenir à l'intérieur de ces domaines privés pour amener la fibre et les boîtiers de raccordements dans les **chambres télécom (ou sur les poteaux si l'alimentation est par voie aérienne)**, ou mettre les câbles de fibre optique dans les colonnes montantes des immeubles et des boîtiers de raccordements sur les **paliers d'étage**.

Pour cela, il y a nécessité d'établir une convention entre Isère Fibre et les représentants de l'habitat collectif (Syndic, Association Syndicale, etc..) . Ces représentants doivent donc se faire connaître **en mairie qui transmettra, ou s'adresser directement** au contact Isère Fibre :

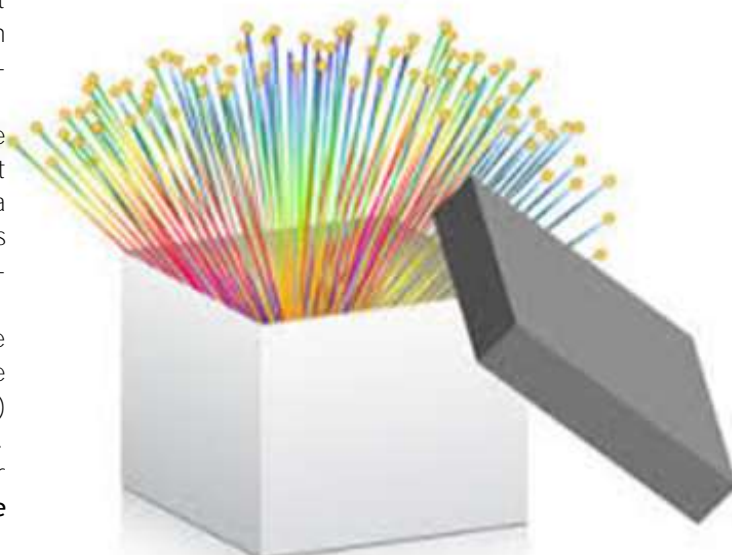
Mme Cindy CONORTON

☎ 04 72 04 92 17

☎ 06 71 79 37 55

convention.immeuble@iserefibre.fr

Même si l'horizon du déploiement vous semble relativement éloigné, il convient de finaliser l'adressage et d'établir les relations de conventionnement avec Isère Fibre d'ici la fin de l'année 2018.



INFOS PRATIQUES |

MAIRIE

Ouverture au public

Lundi : 15h à 19h
 Mercredi : 9-12h 13h30-17h30
 Jeudi : 9h à 12h urbanisme
 Vendredi : 9-12h 13h30-17h30

Accueil téléphonique

☎ 04.76.98.08.83

Messagerie

mairie@champagnier.fr

Site web

www.champagnier.fr
 (en cours de mise à jour)

Permanence Maire/Elus

Sur rendez-vous le lundi

BIBLIOTHEQUE HORAIRES

Les horaires d'ouverture au public de la bibliothèque sont :

- le mardi de 17h30 à 20 h30
- le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h
- le vendredi de 16h30 à 19h

Pendant les vacances scolaires de Février, la bibliothèque est ouverte seulement le mercredi après-midi de 15h00 à 19h00.

ANNONCE



CHAMPAGNIER suit la science !

L'université Grenoble Alpes et le laboratoire

de psychologie recrute des personnes de plus de 65 ans pour participer à une étude sur le domaine universitaire.

Il s'agit de venir passer des tests de mémoires avec une psychologue.

A la fin, vous serez invités à partager un pot et un livre vous sera offert. La durée totale de l'étude est d'environ une heure.

Si l'étude vous intéresse ou bien si vous avez des questions, vous pouvez nous contacter

☎ 06 32 46 80 90

Lucie CORMONS se fera un plaisir de vous expliquer en détail l'étude.

Etat Civil - DÉCÈS

10 décembre 2017 - Hubert VATIN-PERIGNON

24 décembre 2017 - Odette BAUDE

Jeannine BRESSIEUX

CONDOLEANCES AUX FAMILLES

AGENDA

Dates à retenir

♦ **Dimanche 25 février**

Atelier danse

Espace 4 Vents

♦ **Lundi 26 février**

Réunion publique

Eco quartier du Laca

Espace 4 Vents

♦ **Mardi 27 février**

Spectacle La Criée de Rue Verte

Espace culturel l'Odysée à Eybens

♦ **Samedi 3 mars**

Soirée Jazz

Espace 4 Vents à 19h30

♦ **Samedi 17 mars**

Journée propre

Espace 4 Vents à 8h30

♦ **Samedi 17 mars**

Repas dansant de l'ACCA

Espace 4 Vents à 19h

♦ **Lundi 19 mars**

Conseil Municipal

Mairie à 18h30

♦ **Dimanche 25 mars**

Cross de Champagnier

Espace 4 Vents à 9h30

FILMS NATURE & ENVIRONNEMENT

Vendredi 2 mars à 20h

Salle Navarre à CHAMP SUR DRAC

Projection des films

« Vieilles forêts de l'Isère »

d'Axel FALGUIER (13')

« Les peuples des océans »

de Guillaume VINCENT (52')

Entrée gratuite

Renseignements : adice-2@orange.fr

PROCHAINES PARUTIONS

Dates limites d'envoi pour faire

passer un article

dans le Flash Info de mars

9 mars

Dans l'Écho Champagnard

de mai

20 avril

(par mail à ifo@champagnier.fr)

Journal d'information

L'Écho Champagnard

FEVRIER 2018 - n° 33

Directrice de la publication

Françoise CLOTEAU, le Maire

Comité de rédaction

F. CLOTEAU, A. FERON, G. IMBERT,

M. BOIS, S. LECOMTE

Réalisation et impression

Commune de CHAMPAGNIER

Crédit photos

Commune, Jeff PLASSART,

Réalisé sur papier certifié FSC
 100% « from well-managed forest »

Tirage - 530 exemplaires

Dépôt légal à la parution